

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

DuroSpray Citrusreiniger

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de lavage et détergents

Aérosol

**Utilisations déconseillées**

toute utilisation non conforme.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	ASK-Aartal Systemklebstoffe OHG	
Rue:	Kalteiche-Ring 38	
Lieu:	D-35708 Haiger	
Téléphone:	+49 (0) 2773 740 89-0	Téléfax: +49 (0) 2773 740 89-740
e-mail:	info@ask-klebstoffe.de	
Service responsable:	Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Raesfeldstr. 22 D-48149 Münster	e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49 (0)251/924520-60 www.tge-consult.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Emergency medical information: Poison Information Center Mainz - Tel: +49 (6131) 19240

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

(R)-p-mentha-1,8-diène

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 2 de 13

**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des sites de recyclage habilités par les autorités locales et nationales..

**2.3. Autres dangers**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene)			30 - 60 %
	227-813-5	601-029-00-7		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas			10 - 30 %
	265-150-3			
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304 EUH066			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			5 - 10 %
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole			10 - 30 %
	270-704-2			
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

>= 30 % hydrocarbures aliphatiques, parfums (Limonene).

**Information supplémentaire**

Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole Numéro d'identification UE: 649-202-00-6 :

Note P: La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7).

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas:

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DuroSpray Citrusreiniger

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 3 de 13

(Numéro d'identification UE: 649-327-00-6) Note P: La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs n° 200-753-7).

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. Appliquer dès le début un spray de cortisone.

##### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 4 de 13

gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ventiler la zone concernée.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: substances radioactives. matières infectieuses. Peroxydes organiques Solides comburants (oxydants) Liquides oxydants Solides auto-inflammables. Substances inflammatoires. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température de stockage conseillée : 10-30°C Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

cf. chapitre 1.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 5 de 13

**Valeurs limites biologiques**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements imprégnés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

**Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection)

**Protection des mains**

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

gants à manchette en caoutchouc. DIN EN 374

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle. (0,5 mm)

Temps de résistance à la perforation: > 240 min

période de latence: >80 min

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

dépassement de la valeur limite

ventilation insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Aérosol

Couleur:

limpide

Odeur:

caractéristique

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 6 de 13

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 56 (Acétone) °C

Point d'éclair: &lt; 0 °C

**Dangers d'explosion**

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: non déterminé

**Propriétés comburantes**

aucune/aucun

Pression de vapeur: 246 (Acétone) hPa

Densité: < 1 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: non déterminé

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Durée d'écoulement: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Test de séparation de solvant: non déterminé

Teneur en solvant: 100%

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: 0%

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable si le produit est stocké et manipulé selon les conditions recommandées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 7 de 13

de dégagement de: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene)			
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	RTECS
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	IUCLID
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas			
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat.	ECHA dossier
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin.	ECHA dossier
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 5610 mg/l	Rat	ECHA Dossier
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	par voie orale	DL50 5800 mg/kg	Rat	ECHA Dossier
	dermique	DL50 7400 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 50,1 mg/l	Rat	RTECS
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole			
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat.	(M)SDS external

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. ((R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene))

Peut provoquer une allergie cutanée.

Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas:

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vivo disponible.

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction: NOAEL = &gt;20000 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes NOAEL = 23900 mg/kg; bibliographie: ECHA Dossier

Acétone:

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible. bibliographie: ECHA Dossier

Toxique pour le développement / effets tératogènes (Rat) NOAEL = 11000 ppm; bibliographie: ECHA Dossier

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 8 de 13

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Naphtha lourd (pétrole), hydrotraité; naphtha hydro traité à point d'ébullition bas:

Toxicité chronique par inhalation (Rat.) NOAEC = 1402 mg/m<sup>3</sup>; bibliographie: ECHA Dossier

Acétone:

Toxicité orale subchronique (Souris.) NOAEL = 20000 ppm; bibliographie: ECHA Dossier

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene)				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,36 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier
64742-48-9	Naphtha lourd (pétrole), hydrotraité; naphtha hydro traité à point d'ébullition bas				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,2 mg/l	96 h	Pimephales promelas	ECHA dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,1 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA dossier
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	ECHA Dossier
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >10 < 200	96 h	QSAR Calculations	ECHA dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >1 < 100		QSAR Calculations	ECHA dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >10 <100	48 h	QSAR Calculations	ECHA dossier

**12.2. Persistance et dégradabilité**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DuroSpray Citrusreiniger

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 9 de 13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene)			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	80 %	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydro traité à point d'ébullition bas			
	OECD Guideline 301 F	77	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	90	28	ECHA Dossier
	Le produit est biodégradable.			
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole			
	Non-GLP non-guideline experimental study	100%	26	ECHA Dossier

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene)	4,23
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
68476-85-7	Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole	2,3

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène (D-Limonene)	1022	QSAR	ECHA

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets-Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 10 de 13

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Catégorie de transport: 2  
 Code de restriction concernant les tunnels: D

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantité exceptés: E0

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Quantité exceptés: E0

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 11 de 13

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Marine polluant: Yes  
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959  
Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
EmS: F-D, S-U

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantité exceptés: E0

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Passenger-LQ: Y203  
Quantité exceptés: E0

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: (R)-p-mentha-1,8-diène

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir la section 6-8

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 12 de 13

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

REACH 1907/2006 Appendix XVII No 3

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses:  
Appendix I, Part 2, No 8 (Seveso II)

Substances in Candidate List (Art. 59 REACH): aucune/aucun

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Rev 1,0 ; Première publication ; 10.02.2015

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect level

NTP: National Toxicology Program

N/A: not applicable

OSHA: Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )

SARA: Superfund Amendments and Reauthorization Act

SVHC: substance of very high concern

TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe

TSCA: Toxic Substances Control Act

VOC: Volatile Organic Compounds

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DuroSpray Citrusreiniger**

Date d'impression: 27.04.2016

Code du produit:

Page 13 de 13

WGK: Wassergefährdungsklasse

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*